



Janvier 2022-1

Informations municipales :

Inscriptions sur les listes électorales :

Pour voter lors de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 2 mars 2022 (en ligne) ou jusqu'au 4 mars 2022 (en mairie par formulaire papier).

Le recensement citoyen des jeunes de 16 ans entraîne leur inscription d'office sur la liste électorale de la mairie où le recensement a été enregistré. En cas de déménagement, il vous revient de procéder à une nouvelle demande d'inscription sur la liste électorale de votre commune de rattachement.

Pour vérifier dans quelle commune vous êtes inscrit, pour connaître votre numéro national d'électeur ou pour savoir si vous avez des procurations en cours, vous pouvez consulter le module « interroger sa situation électorale » (ISE) à l'adresse suivante :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Procurations de vote :

A compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Le mandant doit renseigner le nouveau modèle de cerfa (en ligne n° 14952*03 ou cartonné n° 12668*03) pour établir ou résilier une procuration. Le numéro national d'électeur (NNE) du mandant et du mandataire doivent figurer sur ces formulaires. La validation de la procuration se fait auprès du Commissariat de Police ou de la Brigade de Gendarmerie en présence du mandant.

Le nombre de procuration est toujours limité à une par mandataire (deux si l'une au moins est établie à l'étranger).

Inscriptions scolaires :

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2022/2023 sont ouvertes.

Vous devez dans un premier temps procéder à la pré-inscription en mairie de Norville. Veuillez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile, du carnet de santé de l'enfant (ou certificat de vaccination) et d'une attestation responsabilité civile.

Puis dans un second temps, vous devrez prendre RDV auprès de Mme Haubert, directrice de l'école du Marais (Tél. : 02.35.38.68.15, le mardi), afin de remettre le dossier délivré en mairie pour procéder à l'inscription définitive.

Informations diverses :

Commande groupée de végétaux du Parc Naturel Régional des Boucles de Seine Normande :

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande organise une nouvelle campagne de commande groupée d'arbres et d'arbustes. Plus de 60 essences d'arbres et d'arbustes sont proposées, ainsi que différentes fournitures. Les commandes se font maintenant exclusivement sur internet : <http://plantations.pnr-seine-normande.com>

Les commandes pourront être effectuées jusqu'au 6 février pour une livraison à la Maison du Parc le 25 février.

Enquête INSEE :

Entre février et avril 2022, l'Insee réalise **une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages**. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de vie, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé, le bien-être et la participation à la vie sociale et culturelle. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux collectes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs interrogations.

Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et l'enquêtrice Mme Armelle CANTOIS de l'Insee prendra contact pour obtenir un rendez-vous. Si la situation sanitaire le permet, elle se présentera chez vous muni d'une carte officielle et l'entretien se déroulera en face-à-face.

Alerte au démarchage abusif :

De plus en plus de démarchage téléphonique a lieu concernant des propositions liées à l'énergie en particulier (isolation, pompe à chaleur, remplacement d'appareil de chauffage etc ...).

Ce démarchage téléphonique peut être parfois suivi d'une campagne d'information et de prévention auprès des habitants du village généralement sous forme gratuite, le but étant de vous préconiser des travaux, faire signer un bon de commande en vous expliquant que ça n'engage à rien, que c'est simplement pour vous faire connaître le montant des subventions éventuelles, subventions souvent alléchantes.

Sachez que la mairie ne cautionne aucun démarchage à domicile proposant des travaux, des équipements ou des diagnostics énergétiques, hormis par l'intermédiaire d'un conseiller du service habitat et énergie de Caux Seine Agglo.

Espace Info Energie

Espace du Hauzay, 32 rue de la République 7617 Lillebonne.

Tél 02-32-84-40-13

Email : faire@cauxseine.fr

Site Internet : <http://ie.cauxseine.fr>

Retrouvez toutes les informations communales sur

www.norville.fr